

LOI N° 019 /PR/2013

Portant ratification de l'Ordonnance N°006/PR/2013

vu la Constitution ;

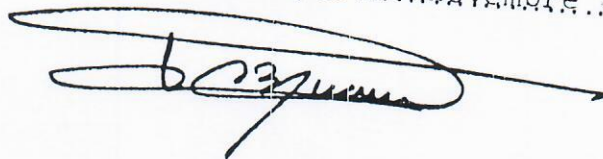
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 25 Octobre 2013 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance N° 006/PR/2013 du 13 Août 2013, autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de prêt relatif au financement de la construction de la route Massakory-NGouri-Bol section NGouri-Bol, d'un montant de douze millions de Dollars EU (12 000 000 S EU), signé le 20 avril 2013 entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Fonds International pour le Développement de l'OPEP (OFID).

Article 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

N'Djaména, le 14 Novembre 2013.....



IDRISS DEBY ITNO